

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 19 novembre 2020 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

**20/066/ECSS**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'attribution de subventions de fonctionnement et d'aides à l'action pour l'année 2020 aux associations culturelles - 5<sup>ème</sup> répartition - Approbation des conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations - Approbation des avenants aux conventions conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.**

20-36237-DAC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération n°19/1296/ECSS du 25 novembre 2019 la Ville de Marseille a voté un premier versement de subventions aux associations culturelles conventionnées.

Par délibération n°20/0094/ECSS du 27 janvier 2020 la Ville de Marseille a voté une deuxième répartition de subventions aux associations culturelles.

Par des actes pris sur délégation du 4 juin 2020 la Ville de Marseille a procédé à une troisième répartition de subventions aux associations culturelles.

Par délibération n°20/0380/ECSS du 5 octobre 2020 la Ville de Marseille a voté une quatrième répartition de subventions aux associations culturelles.

Dans le cadre de l'accompagnement traditionnel qu'elle apporte aux acteurs culturels du territoire, la Ville de Marseille souhaite donner un signal fort de sa volonté de soutenir les artistes du territoire durant cette période difficile en procédant à une cinquième répartition de subventions.

Le monde de la culture est particulièrement touché par la crise sanitaire provoquée par l'apparition de la Covid-19. L'annulation en cascade d'événements depuis le 15 mars dernier (festivals, expositions, spectacles...) et l'impossibilité de prévoir les conditions et le calendrier de la reprise en raison des incertitudes majeures qui pèsent sur l'évolution de la situation sanitaire, a profondément bouleversé l'économie générale du secteur et fragilisé ses acteurs.

Face à cette situation, la Ville de Marseille entend s'appuyer sur une sélection d'opérateurs reconnus pour leur compétence dans le domaine du soutien à la création artistique, pour organiser cet appui exceptionnel aux artistes du territoire. A travers ce choix, elle affirme que le soutien aux artistes doit être non seulement financier, mais aussi s'organiser dans un cadre structuré qui leur permet d'accéder à des outils de travail tels que des mises à disposition d'espaces et de bénéficier de l'expertise de professionnels confirmés.

Les secteurs, qui bénéficieront de ce soutien sont : la danse (avec Plaisir d'Offrir : le KLAP-Maison pour la Danse), l'art du clown (avec City Zen Café : le DaKi Ling-Tendance Clown), les arts de la rue (avec Karwan), la poésie (avec le CIPM et Fidel Anthelme X), la littérature (avec La Marelle), l'illustration (avec Fotokino), les arts visuels (avec Château de Servières), le cinéma (avec Film Flamme : le Polygone étoilé), la musique (avec l'AMI, Arts et Musique en Provence, l'Ensemble C Barré et Teknicité Culture et Développement : Espace Julien) et la jeune création (avec Parallèle-Plateforme et les Bancs Publics-Lieu d'Expérimentations Culturelles), pour un montant total de 236 000 Euros.

Une attention particulière sera par ailleurs portée au jeune public, à travers le Groupe Grenade, mais aussi le soutien à cinq projets création portés par des compagnies indépendantes pour un montant de 44 000 Euros.

La Ville entend par ailleurs apporter un soutien complémentaire à des structures culturelles marseillaises pour les activités qu'elles développent sur leur territoire, à destination des publics les plus larges, dans une logique de sensibilisation aux arts et de transmission, pour un montant total de 246 000 Euros.

Le montant total de la dépense s'élève à 526 000 Euros (cinq cent vingt six mille Euros) dont 3 000 Euros (trois mille Euros) pour une association de notre Secteur. La répartition des subventions par imputation budgétaire est la suivante :

Nature 6574.1 - fonction 33	10 000
Nature 6574.1 - fonction 311	206 000
Nature 6574.1 - fonction 312	154 000
Nature 6574.1 - fonction 313	104 000
Nature 6574.1 - fonction 314	52 000

La subvention accordée pourra être considérée par l'administration fiscale, au regard de la billetterie, comme un complément de prix permettant l'application potentielle du taux de TVA réduit (actuellement 2,10%). Il revient toutefois à l'association de se conformer à toute autre obligation relative à cet aménagement fiscal.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11ÈME ET 12ÈME ARRONDISSEMENTS  
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
 VU LES ACTES PRIS SUR DELEGATION DU 4 JUIN 2020  
 VU LA DELIBERATION N°19/1296/ECSS DU 25 NOVEMBRE 2019  
 VU LA DELIBERATION N°20/0094/ECSS DU 27 JANVIER 2020  
 VU LA DELIBERATION N°20/0380/ECSS DU 5 OCTOBRE 2020  
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée une cinquième répartition au titre des subventions 2020 à une association de notre secteur selon le détail ci-après :

		Montant en Euros
<b>ACTION CULTURELLE</b>		
EX014849	LES AMIS DU VIEUX SAINT MARCEL	3 000

**ARTICLE 2** Est approuvée la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association.

**ARTICLE 3** Madame la Maire ou son représentant est habilitée à signer cette convention.

**ARTICLE 4** La dépense d'un montant global de 526 000 Euros (cinq cent vingt six mille euros), dont 3 000 Euros (trois mille Euros) pour une association de notre Secteur, sera imputée sur le Budget 2020 de la Direction de l'Action Culturelle.

**Le présent projet de délibération  
 mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
 enrôlement à une séance  
 du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
 du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
 Sylvain SOUVESTRE**